

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Commune de Fontcouverte la Toussuire (73)
10 rue de la Salette
Chef-lieu
73300 Fontcouverte la Toussuire

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

Avis de marché – directive générale, régime ordinaire

Section 1 - Acheteur**1.1 Acheteur**

Nom officiel : Commune de Fontcouverte la Toussuire (73).

Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur: Services généraux des administrations publiques.

Section 2 - Procédure**2.1 Procédure**

Titre: Prestations de déneigement, déglacage et raclage des parkings, places publiques, voies de circulation, trottoirs et évacuation de neige de la station de la Toussuire.

Description: Prestations de déneigement, déglacage et raclage des parkings, places publiques, voies de circulation, trottoirs et évacuation de neige de la station de la Toussuire

Type de Procédure: Ouverte.

Procédure accélérée: NON.

2.1.1 Objectif

Nature du marché: services.

Nomenclature principale (cpv): 90620000.

2.1.2 Lieu d'exécution**2.1.3 Valeur****2.1.4 Informations générales**

Base juridique : Directive 2014/24/EU

2.1.5 Conditions de passation des marchés**2.1.6 Motifs d'exclusion****Section 5 - Lot****5.1 LOT N° : LOT-0001**

Titre: Prestations de déneigement, déglacage et raclage des parkings, places publiques, voies de circulation, trottoirs et évacuation de neige de la station de la Toussuire.

Description: Prestations de déneigement, déglacage et raclage des parkings, places publiques, voies de circulation, trottoirs et évacuation de neige de la station de la Toussuire.

5.1.1 Objectif

Type de marché: services.

Classification CPV: 90620000.

5.1.2 Lieu d'exécution**5.1.3 Durée estimée**

Date de début: 15/10/2025.

Date de Fin: 25/04/2026.

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements: 3.

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre: 600000 EUR.

5.1.6 Informations générales

Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui.

5.1.7 Achats stratégiques

Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

5.1.8 Critères d'accessibilité

5.1.9 Critères de sélection

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle.

Type : Capacité économique et financière.

Type : Capacité technique et professionnelle.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère Prix :

Description : 40%.

Critère Qualité :

Description : Valeur technique 60% : - Moyens humains et matériels mis en oeuvre pour le marché de déneigement indiquant : l'équipe de déneigement (permis de conduire), l'interlocuteur unique du marché et son suppléant et leur expérience en déneigement, l'Organisation du service d'astreinte, les fiches techniques des véhicules mis en oeuvre et leur équipement (lame, saleuse...) et leur lieu de stockage ; - Connaissance du site objet du marché de déneigement et de ses spécificités ; - Méthodologie pour assurer du travail de qualité et le respect des délais et gestion environnementale du marché ;

5.1.11 Documents de marché

Pas de restriction en matière d'accès aux documents.

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 et R. 551-1 à R. 551-6 du Code de Justice Administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA et R. 551-7 à R. 551-10, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles assorti le cas échéant de conclusions indemnitaires et pouvant être exercé par tout tiers dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE Ass., 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994). Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires du contrat ou la décision de déclarer sans suite la procédure, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat..

Soumission électronique : Requête

Date limite de réception des offres : 01/09/2025 à 12:00.

Adresse pour la soumission : <https://www.marches-securises.fr>.

Catalogue électronique : Non autorisée

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

Date limite jusqu'à laquelle l'offre doit rester valable : 90 Jour

Conditions de présentation :

Conditions du marché :

Facturation électronique : Autorisée

5.1.15 Techniques

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 et R. 551-1 à R. 551-6 du Code de Justice Administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA et R. 551-7 à R. 551-10, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles assorti le cas échéant de conclusions indemnitaires et pouvant être exercé par tout tiers dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE Ass., 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994). Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires du contrat ou la décision de déclarer sans suite la procédure, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat.

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Grenoble

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Commune de Fontcouverte la Toussuire (73).
Numéro d'enregistrement (SIRET) : 21730116700011.
Adresse postale : 10 rue de la Salette Chef-lieu.
Adresse postale : 10 rue de la Salette Chef-lieu.
Ville : Fontcouverte la Toussuire.
Code postal : 73300.
Pays : FRANCE.
Adresse électronique: aure.assier@fontcouverte-latoussuire.com.
Téléphone: +33 479568083.
Profil de l'acheteur: <https://www.marches-securises.fr>.

8.2 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Grenoble.
Numéro d'enregistrement (SIRET) : 173 800 053 00014.
Adresse postale : 2 Place de Verdun Boîte Postale 1135.
Ville : Grenoble Cedex.
Code postal : 38022.
Pays : FRANCE.
Adresse électronique: greffe.ta-grenoble@juradm.fr.
Téléphone: +33 476429000.

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis :ef27f07c-c3bf-4303-81c8-4cb038b2656c
Type de formulaire: Mise en concurrence.
Type d'avis : Avis de marché – directive générale, régime ordinaire.
Date d'envoi de l'avis: 30/07/2025 à 10:53.
Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français.